

PROCES-VERBAL de la SÉANCE du 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy JAHANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9	<u>Présents</u> : Guy JAHANT, Gilbert EGRAZ, Serge SOUQ, Nicolas QUEFFURUS, Henri FLOTTES, Emmanuelle BODIN, Luc LACROIX, Nicole PANSERI.
Nombre de conseillers	
Présents : 8	
Excusés : 0	<u>Excusés</u> :
Absents : 1	
Quorum : 5	<u>Absent</u> : Jérôme BAGNOUL.

Le secrétaire de séance est Emmanuelle BODIN.

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2025, envoyé à tous les conseillers avec la convocation au présent conseil, n'a appelé ni remarques, ni observations. Il est approuvé à l'unanimité des présents. Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant l'affectation des résultats 2024 pour la commune et l'assainissement. Les conseillers municipaux approuvent cette proposition à l'unanimité.

Ordre du Jour

Délibérations n° 1, 2, 3, 4 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (COMMUNE + ASSAINISSEMENT) et AFFECTATION DES RESULTATS (COMMUNE + ASSAINISSEMENT) - DEL_2025_007, DEL_2025_008, DEL_2025_009 et DEL_2025_010.

COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à M. Serge SOUQ, délégué aux finances qui présente les indicateurs financiers du budget communal.

Dépenses de fonctionnement = 271 312,11 soit 24 % de plus /2023

Dépenses de personnel : 127 701 – 4 agents titulaires année complète soit 47 % des dépenses
Charges générales : 102 673 – soit 38 % des dépenses
SIRP du Coutach : 34 336 représente 13 % des dépenses
Intérêts d'emprunt : 6 602 - nouvelle mairie + terrain près de la déchetterie – soit 2 %

Recettes de fonctionnement = 328 946,67

-Dotations : 86 760
-Fiscalité : 50 365
-Recettes propres : 67 769

Dépenses d'investissement = 101 044,40

Recettes d'investissement = 20 828,74

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	341 013,72	0,00	9 963,41	0,00	350 977,13
Opérations exercice	271 312,11	328 946,67	101 044,40	20 828,74	372 356,51	349 775,41
Total	271 312,11	669 960,39	101 044,40	30 792,15	372 356,51	700 752,54

Résultat de clôture		398 648,28	- 70 252,25			328 396,03
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	398 648,28	- 70 252,25	0,00	0,00	328 396,03
Résultat définitif		398 648,28	- 70 252,25			328 396,03

Excédent de fonctionnement au 31.12.2023 = 341 013.72 €
 Pour 2024 - Recettes : 328 946.67 – Dépenses : 271 312.11 = + 57 634.56 €
Excédent de fonctionnement au 31.12.2024 = 398 648.28 €

Excédent d'investissement au 31.12.2023 = + 9 963.41 €
 Pour 2024 - Recettes : 20 828.74 – Dépenses : 101 044.40 = - 80 215.66 €
Déficit d'investissement au 31.12.2024 = - 70 252.25 €

Excédent global constaté au 31.12.2024 : 398 648.28 – 70 252.25 = 328 396.03 €

ASSAINISSEMENT

Le budget Assainissement présente, en fonctionnement, un déficit structurel du fait des amortissements des investissements et, dans le même temps, un excédent d'investissement.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	147 224,40	0,00	0,00	224 446,40	147 224,40	224 446,40
Opérations exercice	72 967,81	39 449,18	23 811,22	50 385,59	96 779,03	89 834,77
Total	220 192,21	39 449,18	23 811,22	274 831,99	244 003,43	314 281,17
Résultat de clôture	180 743,03			251 020,77		70 277,74
Restes à réaliser	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
Total cumulé	180 743,03	0,00	15 000,00	251 020,77	15 000,00	70 277,74
Résultat définitif	180 743,03			236 020,77		55 277,74

Déficit de fonctionnement au 31.12.2023 = - 147 224.40
 Pour 2024 : Recettes : 39 449.18 - Dépenses : 72 967.81 = - 33 518.63
Déficit de fonctionnement au 31.12.2024 = - 180 743.03 €

Excédent d'investissement au 31.12.2023 = + 224 446.40
 Pour 2024 :
 Recettes : + 50 385.59
 Dépenses : 23 811.22 + 15 000 de restes à réaliser (dégrilleur) - 38 811.22
 Recettes – Dépenses : 50 385.59 - 398 811.22 = + 11 574.37
Excédent d'investissement au 31.12.2023 = + 236 020.77 €

Excédent global constaté au 31.12.2024 : - 180 743.03 + 236 020.77 = 55 277.74 €

ENSEMBLE au 31.12.2024

COMMUNE : 328 396.03 + ASSAINISSEMENT : 55 277.74 = 383 673.77 €

Guy JAHANT se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni sous ma présidence de Gilbert EGRAZ, premier adjoint, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter les résultats comme suit :

COMMUNE :

Au compte 002 – l'excédent de fonctionnement : 328 396.03

Au compte 001 – le déficit d'investissement : - 70 252.25

ASSAINISSEMENT :

Au compte 002 – le déficit de fonctionnement : - 180 743.03

Au compte 001 – l'excédent d'investissement : 236 020.77

Délibération n° 5 – : VOTE DU TAUX DES TAXES - DEL_2025_011

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les taux actuellement en vigueur dans la commune :

Taxe sur le foncier bâti : 42.40 %

Taxe sur le foncier non bâti : 46.55 %

Taxe d'Habitation : 10.70 % sur les résidences secondaires et autres locaux meublés

Après discussion, les membres du conseil municipal, conscients de l'impact de l'inflation actuelle sur les ménages, notamment en ce qui concerne l'augmentation générale des prix de l'alimentation et des énergies, ont décidé à l'unanimité de maintenir les taux actuellement en vigueur.

Délibération n° 6 et 7 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT - DEL_2025_012 et DEL_2025_013

Le Maire donne la parole à la secrétaire administrative, Lauriane JACQUES, qui procède à la présentation des principales lignes des sections de fonctionnement puis investissement (respectivement dépenses et recettes), en notant les possibilités de procéder à des modifications ultérieures par décisions du conseil municipal, tout au long de l'année. Le conseil municipal est invité à autoriser le Maire de procéder au cours de l'exercice à des virements de crédits entre chapitre à l'intérieur d'une même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

COMMUNE

Ce budget primitif 2025 s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	616 446.03	616 446.03
INVESTISSEMENT	195 387.25	195 387.25

Après en avoir délibéré, le conseil adopte, à l'unanimité, ce budget primitif 2025.

Le tableau des programmes d'investissement est présenté.

Il comprend l'acquisition d'un tracteur épareuse d'une maquette représentant le village et de deux coffrets défibrillateurs, l'aménagement d'un plateau fitness, la réfection de la toiture de la chapelle et l'aménagement de la voirie (entrée Brouzet-les-Quissac).

La discussion s'engage ensuite sur l'attribution des subventions aux associations. Le conseil municipal décide d'attribuer 100 € aux associations « Restos du Cœur », « Croix Rouge », « Tel est ton cœur » de Quissac (Téléthon), « Fondation du Patrimoine » et « Coutach Evasion ».

Monsieur SOUQ et Monsieur QUEFFURUS ne prennent pas part à la discussion relative à l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association ALAC avec un soutien financier ponctuel pour chaque événement, si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte, à l'unanimité, ce budget primitif 2025.

ASSAINISSEMENT

Madame JACQUES, présente ensuite le projet de budget primitif du service d'assainissement collectif qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	255 790.03	255 790.03
INVESTISSEMENT	300 244.77	300 244.77

Il est rappelé le déficit structurel de la section de fonctionnement et l'excédent de la section d'investissement induits par les écritures d'amortissement. Aucune dépense d'investissement, en dehors du remboursement du capital de l'emprunt, n'est prévue. Le solde de la ligne « Travaux » correspond à un montant d'équilibre.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte, à l'unanimité, ce budget primitif 2025.

Délibération n°8 – DEBAT SUR LE RAPPORT TRIENNAL DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS - DEL_2025_014

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL_2024_001 en date du 17 février 2025 l'autorisant à signer la convention avec la Communauté de Communes du Piémont Cévenol concernant la réalisation du rapport triennal sur l'artificialisation des sols entre 2021 et 2024.

Il présente le dossier au conseil municipal et précise que le pourcentage de consommation d'espaces est de 0.00% sur la superficie totale de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport triennal sur l'artificialisation des sols pour la période de 2021 à 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 33

Signature du Maire et du Secrétaire de séance